

LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

La Ville renonce aux feux d'artifice qui engendreraient de trop grands rassemblements

Une Fête nationale à vivre dans les quartiers

Les festivités du 1^{er} Août auront bien lieu à Neuchâtel, mais sous une forme inédite! Le Conseil communal invite la population à se réunir en groupes limités dans les cours et préaux des collèges de la Ville. L'apéritif sera offert et un soutien logistique apporté aux associations de quartier qui mettront en place leur évènement.

En raison de l'interdiction décidée par le Conseil fédéral d'organiser des manifestations publiques ou privées réunissant plus de mille personnes, et ce jusqu'au 31 août 2020 au moins, le Conseil communal a décidé l'annulation des festivités organisées de longue date par l'Association des sociétés de la ville de Neuchâtel (ASVN) aux Jeunes-Rives, dont le tir du grand feu d'artifice. L'immense majorité des communes suisses d'une certaine importance ont d'ores et déjà pris la même décision.

Jean-Pierre Egger, orateur officiel

Mais le Conseil communal considère néanmoins la célébration de la Fête nationale comme un symbole fort d'appartenance de toutes les citoyennes et tous les citoyens à une même communauté de destin. Il souhaite donc faciliter l'organisation de manifestations décentralisées dans les quartiers, pour inviter la population à ce moment de partage et de rencontre important, dans le respect des règles sanitaires à observer et de la limitation apportée aux rassemblements.

Pour ce faire, les cours, préaux et places inclus dans le périmètre de huit collèges primaires (Acacias, La Coudre, Maladière, Promenade, Parcs, Charmettes, Vauseyon et Serrières) seront mis à disposition des associations de quartiers pour organiser des manifestations décentralisées, destinées essentiellement à accueillir un public de voisins et d'amis du quartier. Un apéritif y sera offert par la Ville. L'orateur officiel de l'édition 2020 sera par ailleurs le célèbre coach sportif Jean-Pierre Egger, qui diffusera son message en ligne le 1^{er} août.

Neuchâtel, le 2 juillet 2020

Chancellerie communale